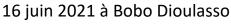


# Matinale des comités locaux de l'eau de l'Agence de l'Eau du Mouhoun

Les communes, les CLE, la Gestion Intégrée des Ressources en Eau et Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement.





Synthèse des échanges

# **Table des matières**

1	Coi	ntexte	3
2	Dér	oulement des travaux	5
	2.1	Le format de la Matinale	5
	2.2	Travaux de groupe	7
	2.3	Synthèse des échanges en plénière	10
3	lde	ntification des actions de collaboration entre les CLE et les communes	11
Α	nnexes		12
	Quelo	ques photos de la matinale	12
	Liste c	les participants	13

# Contexte

Le réseau ACTEA en partenariat avec l'Agences de l'eau du Mouhoun, a organisé le 16 juin 2021, une matinale des comités locaux de l'eau sur la gestion intégrée des ressources en eau au Burkina Faso. Cette rencontre a bénéficié du soutien de de l'Agence de l'eau français Seine-Normandie et de l'Office International de l'Eau (OIEau).

L'eau est une ressource naturelle vulnérable, limitée et transversale à tous les secteurs de développement. Elle est soumise au Burkina Faso au changement climatique et à la pression anthropique. Pour une gestion rationnelle de cette ressource, les autorités burkinabè ont décidé de passer à de nouvelles formes de gestion de l'eau notamment à une approche de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Elle s'est manifestée par l'adoption de réformes juridiques et institutionnelles dont le document de "politiques et stratégie en matière d'eau", la loi d'orientation relative à la gestion des ressources en eau et sur le plan opérationnel par 2 plans d'action successifs qui sont le PAGIRE et le PN GIRE. Les structures et instances de mise en œuvre de la GIRE sont entre autres les agences de l'eau au niveau du bassin hydrographique et des comités locaux de l'eau (CLE) au niveau local (sous-bassin).

# Les comités locaux de l'eau (CLE)

Les CLE sont des instances locales de concertation, de promotion, d'animation et d'échange associant les acteurs intervenant localement dans la gestion des ressources en eau. Les CLE permettent d'organiser l'action publique locale et l'action citoyenne dans le domaine de l'eau en s'appuyant sur l'expérience, l'expertise, la volonté et la capacité d'innovation des collectivités locales, de la société civile et du secteur privé.

#### Les principales missions des CLE sont :

- rechercher l'adhésion permanente des acteurs de l'eau à la gestion concertée des ressources en eau par la sensibilisation, l'information, la formation et les actions concrètes;
- initier ou appuyer au niveau local, les actions de développement, de promotion, de protection et de restauration du domaine public de l'eau ;
- développer une synergie de concertations et d'actions horizontales et verticales avec les autres organes de gestion de l'eau ;
- assurer une coopération d'une part avec les structures semblables et d'autre part avec les structures déconcentrées et décentralisées compétentes et les organismes de bassin à l'échelon supérieur.

# Le Rôle dévolu aux collectivités territoriales dans la gestion de l'eau

La loi n° 002-2001/ AN du 8 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau est la concrétisation normative du « Document de politique et stratégies en matière d'eau » adopté en juillet 1998 par le gouvernement du Burkina Faso. Elle constitue la matrice fondamentale de gestion de l'eau dans une perspective et une vision de gestion intégrée. Sous ce rapport, elle appréhende la gestion des ressources en eau sous trois dimensions essentielles (i) le statut juridique de l'eau, (ii) l'administration de l'eau et (iii) le financement du secteur de l'eau.

Sur cette base, la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau définit en ses articles 43 à 46 le régime des services publics de l'eau. Ces stipulations constituent les bases légales sur lesquelles reposent les

modes de gestion du service public d'eau et d'assainissement au Burkina Faso. Ainsi l'article 43 de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau stipule que « dans tout ou partie du territoire d'une collectivité territoriale, l'Etat peut déléguer à celle-ci, aux conditions qu'il définit conformément à la loi, certaines de ses compétences relatives à l'utilisation de l'eau. Cette délégation concerne la gestion du service public de distribution d'eau potable, ou des utilisations de l'eau à des fins agricoles, aquacoles, pastorales, industrielles, touristiques ou de production d'énergie » L'alinéa 3 de cette disposition précise également que la délégation « peut porter également sur l'assainissement, entendu comme le traitement et l'évacuation des eaux usées, et le cas échéant, l'évacuation des eaux pluviales ».

# Les Compétences des communes en lien avec la GIRE sont :

- avis sur le schéma directeur d'approvisionnement en eau ;
- participation à la production et à la distribution de l'eau potable ;
- réalisation et gestion des ouvrages ;
- élaboration et mise en œuvre des plans locaux d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement;
- participation à l'élaboration, à l'approbation, à la mise en œuvre et au suivi de SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement Gestion des Ressources en Eau) des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Ressources en Eau) et des PGE (Plan de Gestion de l'Eau) ;
- participation à l'aménagement de leurs territoires.

#### Le lien entre les Comités Locaux de l'Eau et les collectivités

Les Comités Locaux de l'Eau sont composés :

- des représentants de l'Etat (services techniques déconcentrés en service dans les communes) ;
- des Collectivités Territoriales (communes) et ;
- des usagers de l'eau de leur espace de gestion (société civile, association intervenant dans les communes).

Les CLE interviennent sur les territoires des communes concernées.

# Le lien entre les Comités Locaux de l'Eau, les communes et le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

Les CLE partagent le même territoire que le SAGE (Sous bassin). Cette communauté de territoire mise en corrélation avec les missions et prérogatives dévolues au CLE, font de ce dernier un acteur de premier niveau dans le processus d'élaboration et surtout de mise en œuvre du SAGE. Les communes participent également au processus d'élaboration et de mise en œuvre des SAGE. Sur l'espace couvert par le SAGE Samendeni-Sourou, il existe plusieurs CLE autonomes.

En plus, les CLE doivent veiller à la protection, à la restauration et à la gestion rationnelle des ressources en eau de leurs espaces pour booster le développement durable de ces communes. Pour assurer cette mission, il faut une synergie d'action entre les CLE et les communes. Les approches de protection et de gestion des ressources en eau doivent être cohérentes avec les actions des communes dans le domaine de l'eau.

Dans le cadre de la phase 4 du projet de coopération entre les Agences de l'eau du Mouhoun et Seine-Normandie (AESN) et opéré par l'Office International de l'Eau (OiEau), il est prévu le renforcement des capacités des CLE en lien avec l'eau potable et l'assainissement et l'implication des communes dans la GIRE, à travers les matinales des CLE. Ce renforcement de capacité vise aussi à faciliter l'adhésion et la contribution des CLE et des communes au processus d'élaboration du SAGE Samendeni-Sourou.

Le réseau ACTEA-Burkina, dont l'un des objectifs est de favoriser les échanges entre les acteurs du secteur WASH, organise régulièrement des rencontres sur des thématiques d'actualité. C'est dans la poursuite de cet objectif que le réseau propose depuis 2018 un nouveau format de rencontres d'échanges à l'intention des collectivités burkinabés : les « matinales eau et assainissement des collectivités ».

La première édition des matinales a été organisée sur le thème « gestion des services communaux eau et assainissement » et la seconde sur le thème « gestion des boues de vidange ». Cette année, les échanges ont porté sur des thématiques en lien avec « le rôle des Comités Locaux de l'Eau (CLE) dans la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) », thème retenu par ACTEA.

# 2 Déroulement des travaux

#### 2.1 Le format de la Matinale

Le format proposé a été convivial et informel afin de faciliter les échanges et le partage d'expériences. La rencontre a été organisée en 4 temps :

- 1. Accueil, présentation des participants et des objectifs de la matinale
- 2. Travaux de groupe (voir déroulé ci-dessous)
- 3. Restitution des travaux de groupe et échanges en plénière
- 4. Identification des actions de collaboration entre les CLE et les communes

Remarque : il était prévu une introduction de la thématique de l'atelier à travers une présentation des grands principes de GIRE avec les enjeux pour le secteur AEPA et une présentation du rôle et des missions des CLE, suivi d'un temps d'échanges avec les participants.

Cette partie du programme n'a cependant pas pu se faire car les participants ont jugé qu'ils avaient suffisamment de connaissances sur ces questions. En lieu et place, l'Agence de l'eau du Mouhoun a mis à la disposition des participants la documentation suivante :

Le <u>DECRET portant procédures d'élaboration</u>, d'approbation, de mise en œuvre et de suivi des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau

Le <u>Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau de l'espace de compétence de l'agence</u> de l'eau du Mouhoun (2014-2030)

Le premier programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'eau du Mouhoun

# Déroulé des travaux de groupe :

- 1. Choix d'un président et d'un rapporteur
- 2. Introduction du groupe de travail

- 3. Echanges avec les membres du groupe sur la base d'un guide élaboré à cet effet
- 4. Synthèse du groupe

# Les Objectifs de la matinale

Les matinales des CLE visent aussi à faciliter l'adhésion et la contribution des CLE et des communes au processus d'élaboration du SAGE Samendeni-Sourou. C'est une activité planifiée dans le plan d'action de l'AEM pour l'année 2021.

Cette activité se déroule en partenariat avec OiEau-AEM-ACTEA pour sa mise en œuvre.

**Objectif principal de la matinale** : sensibiliser les acteurs des collectivités et des CLE aux articulations potentielles entre les actions de GIRE et AEPA.

Plus spécifiquement il s'agira de :

- Identifier les acteurs de la coopération décentralisée et de la coopération institutionnelle sur les territoires prioritaires.
- Faire des recommandations opérationnelles pour promouvoir les synergies GIRE/AEPA. La réalisation des activités en synergie avec les acteurs de la coopération décentralisée pourrait favoriser le montage de projets mis en œuvre par les CLE.
- Renforcer des compétences des CLE
- Améliorer la visibilité des initiatives locales.

Le public cible de la matinale : les comités locaux de l'eau (CLE) de l'espace SAGE Samendéni-Sourou, et les acteurs de la coopération décentralisée (collectivités).

**Thématique centrale de la matinale :** les communes, les CLE, la Gestion Intégrée des Ressources en Eau et Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement.

# 2.2 Travaux de groupe

# Synthèse des échanges du groupe 1 sur la thématique : « Missions des CLE »

	Difficultés/points de blocages	Bonnes pratiques/facteurs de succès
L'information et la sensibilisation des populations sur la situation de l'eau et de l'environnement	1.moyens financier, matériel et logistique     2.problème de mobilisation sans une motivation.     3.crise sécuritaire     4.manque de dynamisme des CLE et de renforcements des capacités des membres des CLE	1.information et sensibilisation sur l'occupation des berges.
La protection des ressources en eau	1.persistance de l'occupation anarchique des berges 2.absence d'un système d'alerte pour une intervention rapide de la police de l'eau 3. persistance de l'ensablement des cours d'eau 4.la divagation des animaux 5.manque de suivi des reboisements au niveau des berges. 6.manque de moyen financier des CLE 7.Action des orpailleurs. 8.utilisation irrationnelle de l'eau 9.pollition de l'eau	1.les reboisements 2. création de la police de l'eau 3. création et respect des bandes de servitudes. 4.lutte contre les plantes envahissantes
La prévention et gestion des conflits entre acteurs/ exploitants de la ressource eau	<ol> <li>absence de système d'alerte au niveau des CLE</li> <li>Absence d'un cadre de concertation entre les acteurs de l'eau</li> <li>manque d'organisation des exploitants de la ressource en eau.</li> <li>position figée des acteurs.</li> <li>absences de mécanismes de gestion au niveau des CLE</li> </ol>	
••••		

# Synthèse des échanges du groupe 2 la thématique : « Relation CLE-Communes »

	Difficultés/points de blocages	Bonnes pratiques/facteurs de succès
	- Difficulté d'application des délibérations relatives à la protection des berges ;	- L'existence d'une délibération relative à la protection des berges dans certaines communes
	- Faible appropriation des missions des CLE par les communes ;	
Interactions	- Disfonctionnement dans la collaboration CLE- commune (ex : non transmission des rapports	
CLE-Communes	d'activités à la mairie) ; - Faible capacité de mobilisation des ressources pour	
	le financement des activités des CLE ;	
	- Non prise en compte des CLE dans le processus d'élaboration des PCD	
Mise en œuvre des activités conjointes	- Faible appropriation des missions des CLE par les communes	- Participation des acteurs communaux aux activités de sensibilisation des CLE
Place des communes dans	- Méconnaissance de l'existence des SDAGE-SAGE par les communes	- Prise en compte de certaines activités du SDAGE dans les PCD
l'opérationnalisation des SDAGE- SAGE	- Faible prise en compte des orientations du SDAGE- SAGE dans les PCD	

# Synthèse des échanges du groupe 3 sur la thématique : « Compétence E&A des communes et la GIRE »

	Difficultés/points de blocages	Bonnes pratiques/facteurs de succès
Contribution du SDAGE et des SAGE à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et l'assainissement	<ul> <li>Difficultés de capitalisation des autres partenaires;</li> <li>Défaillance des certains prestataires dans la chaine de mise en œuvre;</li> <li>Difficulté de gestion des infrastructures d'eau potable;</li> <li>Faible mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du SDAGE en lien avec l'eau potable et l'assainissement;</li> <li>Faible vulgarisation du SDAGE</li> </ul>	<ul> <li>Fédération des interventions des différents acteurs ;</li> <li>Prise en compte de la question liée à l'eau potable et l'assainissement dans le SDAGE ;</li> <li>Définition des rôles des acteurs dans le SDAGE ;</li> </ul>
Compétence E&A des communes et mise en œuvre de la GIRE	<ul> <li>Non maitrise de la GIRE par les communes ;</li> <li>Manque de personnel technique dans le domaine de l'eau et assainissement ;</li> <li>Non prise en compte des activités GIRE dans les planifications des communes ;</li> <li>Manque de cadre formel de concertation entre acteurs de mise de la GIRE</li> </ul>	<ul> <li>Gestion des infrastructures d'eau potable par affermage;</li> <li>La contribution des AUE dans la gestion des infrastructures d'eau potable;</li> <li>Existence des agents techniques d'eau et assainissement dans certaines communes;</li> <li>Existence l'intercommunalité dans le domaine de l'eau et assainissement;</li> <li>Existence de partenaires intervenant dans la GIRE (Police de l'eau, ONG)</li> <li>Déconcentration des services d'eau et d'assainissement (directions provinciales)</li> </ul>

# 2.3 Synthèse des échanges en plénière

Cette partie relate les échanges en plénière qui ont permis aux participants d'une part, de poser des questions de compréhension suite aux différentes restitutions des travaux de groupe, et d'apporter des contributions en fonction de leurs expériences, d'autre part.

#### Groupe 1 sur la thématique : « Missions des CLE »

**Question :** que signifie « position figée des acteurs » au niveau des difficultés rencontrées dans la prévention et gestion des conflits entre acteurs/ exploitants de la ressource eau ?

**Réponse :** dans le cadre des règlements des conflits entre les acteurs, les CLE sont souvent confrontés à des cas où aucune des parties n'est disposée à faire quelque concession que ce soit, d'où l'expression de « position figée des acteurs ».

**Question :** en quoi l'absence de système d'alerte au niveau des CLE peut-il constituer un blocage dans la prévention et gestion des conflits entre acteurs/ exploitants de la ressource eau ?

**Réponse :** l'idéal pour les CLE aurait été de disposer d'un dispositif/système qui permettrait de prévenir la survenue des conflits au lieu d'attendre que ceux-ci ne se produisent. Nous en profitons pour remercier l'action des polices de l'eau qui contribuent à la résolution de certains conflits.

**Contribution :** vous mentionnez l'absence d'un cadre de concertation entre les acteurs de l'eau comme une difficulté pour la prévention et gestion des conflits entre acteurs/ exploitants de la ressource eau. Cela n'est pas tout à fait juste dans la mesure où il existe plusieurs cadres de concertations tels que le comité communaux eau et assainissement, les rencontres des membres des CLE, ...

# Groupe 2 la thématique : « Relation CLE-Communes »

**Contribution :** l'une des difficultés rencontrées dans le fonctionnement des CLE est la mobilité de ses membres ; effet, pour des nécessités de service, les membres des CLE sont souvent sujets à des affectations/changements de postes qui ne leur permettent plus de jouer pleinement leur rôle.

**Contribution :** l'une des difficultés rencontrées par l'agence de l'eau est de faire respecter la bande de servitude au niveau des cours et plan d'eau. Présentement, la bande de servitude est de 100 m et des réflexions sont en cours pour trouver une distance qui satisfait tout le monde.

# Groupe 3 sur la thématique : « Compétence E&A des communes et la GIRE »

**Contribution :** les communes et certains acteurs ne sont pas toujours bien informé du contenu des SAGES et SDAGES et le processus de leur mise en œuvre ; dans ce sens, un plaidoyer est fait pour faciliter leur appropriation par tous les acteurs.

**Contribution**: au niveau de la compétence E&A des communes et mise en œuvre de la GIRE, vous mentionnez l'existence de l'intercommunalité dans le domaine de l'eau et assainissement comme un facteur de succès. Il faut peut-être plutôt dire que la promotion de cette intercommunalité peut contribuer à améliorer la performance des services d'eau et d'assainissement des collectivités; en effet, elle peut permettre à plusieurs communes de s'attacher les services d'un technicien si elles n'ont pas les moyens de le faire individuellement.

# 3 Identification des actions de collaboration entre les CLE et les communes

- Accompagnement et formation des communes sur la police de l'eau
- Travailler à impliquer davantage les CLE sur les territoires des communes en collaboration avec les Mairies
- > Participation des CLE aux sessions municipales et vis-versa
- > Implication des maires dans la mise en œuvre des activités des CLE
- > Travailler à doter les CLE de siège
- ➤ Accompagner les CLE pour la tenue de leurs instances

# Quelques photos de la matinale



# Liste des participants

ASSOCIATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES LOCALES (ACDIL)

**ACTEA Burkina** 

11 BP 749 OUAGADOUGOU CMS 11 - BURKINA FASO

#### Matinale eau et assainissement des collectivités Burkinabé CLE et GIRE à Bobo-Dioulasso, le 16 juin 2021

#### Liste de présence

N°	Nom & prénom(s)	Structure	Rôle/Fonction	Téléphone	Mail	Signature
09	BAKORBA Braya	CLESowou	Président	70138274 764 <b>6</b> 9300		- Buy
02	OUEDBARDED Boureima	CLE Souron 1	sené taine Général	70.08.3276	bramou. oue de gmail. Com	000
	DAO K. Félix	Mairie de Padéma	Secrétaire Général	70 805858	Kfelixed 3 Dzmail. com	Kuy
	ZERBD Edouard	Mairie de Tougan	Maire	70265727	Jerboed@yahoo.jr	And I
	TEGUERA PRYSAL	Cle forword	SG/ClEtown 2	G1-67-34-71	fleguera Estalico. fr	Took.
96	SANGARE A . Pathe'	CLE Plandi	Messdeut	60744478	Whatsapp: 76121318	arp
7	BALMA mare	AEM	DEE	7-141/44	bamoss of Egmil.	Cell
8	LO NAPLE Ben Jamin	AEM	chof-BATO	70580774	benjaminkonani gahoo	Harpe

ASSOCIATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES LOCALES (ACDIL) **ACTEA Burkina** 

11 BP 749 OUAGADOUGOU CMS 11 - BURKINA FASO

### Matinale eau et assainissement des collectivités Burkinabé CLE et GIRE à Bobo-Dioulasso, le 16 juin 2021

#### Liste de présence

N°	Nom & prénom(s)	Structure	Rôle/Fonction	Téléphone	Mail	Signature
01	TAMINI Samadinian	mairie Quarkoye	maire	70 725232	4	floor -
	TAMINI Your Potre	CLE/Mouhoute	Monhorita	70715779		The same of
03	. 1	Mairie/Kienba	a Maire	70325675	, manorjagnael	A
4	OUEDRADGO Mathieu	CLE Plandi	SG/CLE Plandi	76-59-43-97	matsonvendredi Dyakor. fr	Jourse.
or	HIKIFAA W. Ehenne	Hairure	SG Planie	76754613	rakiema e honnegame f	Island
06	ILBOUDO Hilaire W	Oitau Burlina	AMMant GIRE	70787067	werther opnous ion	House
7	OUTBRADGO Abel	AEM	Agent	70.66 7F 48	abel gppegmail.com	Home
18	Coulinaly Ambroise	CLELLOUHOU	Président	70.5463-49	@ gmail. com	- Molty

ASSOCIATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES LOCALES (ACDIL)

**ACTEA Burkina** 

11 BP 749 OUAGADOUGOU CMS 11 - BURKINA FASO

#### Matinale eau et assainissement des collectivités Burkinabé CLE et GIRE à Bobo-Dioulasso, le 16 juin 2021

#### Liste de présence

N°	Nom & prénom(s)	Structure	Rôle/Fonction	Téléphone	Mail	Signature
01	BARDJEL Ball! GUENGUERE LUCION	HC/Dédougeur	Président CLE President CLE	70735688	badji uu Oyahoo - fr	- God-
02	GUEN GUERE LUCION	HC/Tongan	Fresident CLE	70179413	badji'uu d yahoo ofv lgunguere & zmail : com	aff
08	ZERDO Yavalsa	rairie/soul	Troine	72-08-72-		A.
24	Qualara Abdoulage	Marie Pieni	Haire	72874138	/ . /	Julaj.
05	BAYLL P. Justin	ACTEA	Animateur	76186860	reseau-actea @ &Mail. com.	A
ob	20NG Cécile	Acoil	Assistante administration			
	KARAMA M Narcinse	CLE Konhou	SG /Konhon		foromanoreix Og wil on	
08	BABIRE WAY DOOD Abizatou	CLE-KOY	SE (CL€	70835530	Zatou dip y aloo, for	Gu .

ASSOCIATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES LOCALES (ACDIL)

**ACTEA Burkina** 

11 BP 749 OUAGADOUGOU CMS 11 - BURKINA FASO

#### Matinale cau et assainissement des collectivités burkinabé\_CLE et GIRE à Bobo-Dioulasso, le 16 juin 2021

#### Liste de présence

N°	Nom & prénom(s)	Structure	Rôle/Fonction	Téléphone	Mail	Signature
01	GONNE Lansina	Cle/Planoy2	President.	Jb boli084	lanunign 1607	gratie
				19		
	*	*	(A.		- 1	ş